

Politique environnementale

Avril 2025

Acteur mondial des télécoms et de la transition énergétique, Circet propose à sa clientèle des services d'infrastructures multi-technologies sur mesure ou clés en main.

Soucieux de l'impact potentiel de nos activités sur l'environnement, nous plaçons la durabilité écologique au cœur de notre action. Nous sensibilisons nos parties prenantes internes et externes à ces enjeux, et les encourageons à adopter des pratiques écoresponsables innovantes. Convaincus qu'il est essentiel d'adopter une démarche respectueuse de l'environnement pour assurer le développement durable et la réussite à long terme de notre entreprise, nous attendons de chacun de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires qu'il assume ses responsabilités et nous aide à concrétiser notre ambition collective.

Philippe Lamazou, président-directeur général du groupe Circet

CHAMP D'APPLICATION

La politique s'applique à l'ensemble des activités de Circet. Elle est mise en œuvre dans toutes les zones géographiques où Circet opère et peut être complétée dans certaines régions selon les spécificités locales. La politique touche les employés, les clients, les fournisseurs, les partenaires et les communautés locales. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de cette politique sont déclinés sur l'ensemble des sociétés du groupe.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Circet s'engage à réduire l'impact négatif de ses activités tout en renforçant leurs effets positifs afin de lutter contre le changement climatique et de protéger l'environnement.



Réduction des émissions de gaz à effet de serre :

mise en œuvre d'un plan de conversion énergétique de nos véhicules, optimisation des itinéraires quotidiens de nos équipes, promotion d'une conduite écoresponsable, emploi de matériaux et de technologies à plus faibles émissions, mise en place de projets locaux en faveur de la mobilité douce pour les trajets domicile-travail.



Prévention de la pollution et protection de l'environnement :

gestion et minimisation des déchets, incitation au tri et au recyclage, réduction des émissions nocives.



Préservation des ressources : réduction de la consommation d'eau et promotion d'une utilisation durable des équipements et de leur réutilisation ou recyclage.



Mobilisation de la chaîne d'approvisionnement

afin de travailler avec les fournisseurs et les sous-traitants dont les pratiques écoresponsables répondent aux engagements de Circet.

OBJECTIFS ET PLANS D'ACTION

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et gestion de l'énergie

Circet s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à toutes ses activités. Les cibles à atteindre au titre des scopes 1, 2 et 3, telles que convenues et validées avec la SBTi, sont les suivantes :

- Scopes 1 et 2 : réduction de 42 % entre 2022 et 2030
- Scopes 3.1 et 3.3 : réduction de 25 % entre 2022 et 2030
- Scope 3 : achat de 44 % de nos biens et services auprès de fournisseurs engagés auprès de la SBTi d'ici à 2028

Pour y parvenir, nous prévoyons notamment de :

Mettre en œuvre en 2025 une stratégie « climat » conforme à nos engagements

Prendre des mesures en faveur de l'efficacité énergétique

Remplacer nos véhicules à moteur thermique par des modèles électriques et/ou d'utiliser des bio gasoil alternatifs

Encourager le recours aux énergies renouvelables et l'emploi de technologies et de matériaux respectueux de l'environnement

Encourager la mobilité douce par la mise en place en 2025 d'un projet dans chaque pays pour les trajets domicile-travail

Surveiller régulièrement, comptes rendus à l'appui, les progrès et la réduction réelle des émissions de GES

Prévention de la pollution

Circet s'engage à :

- **Minimiser les déchets** en assurant leur quantification, leur tri et leur recyclage au moyen de procédés sûrs et écoresponsables ;
- **Lutter contre la pollution atmosphérique et gérer les matières dangereuses** de manière responsable, en veillant notamment à :
 - Promouvoir l'emploi de produits non toxiques et respectueux de l'environnement ;
 - Sécuriser la manipulation, le stockage et l'élimination des matières dangereuses ;
 - Superviser la gestion des matières dangereuses et assurer un suivi régulier.

Préservation des ressources

Pour préserver les ressources en eau, Circet surveille la consommation de ses agences et de ses sites, et prend des mesures pour minimiser l'usage de l'eau.

À ce titre, nous prévoyons notamment :

- D'identifier les secteurs dans lesquels il est possible de réduire la consommation d'eau et d'intervenir en conséquence ;
- De mettre en œuvre des technologies et des pratiques économes en eau ;
- De suivre les progrès en faveur de la baisse de consommation d'eau et d'en rendre compte.

Pour favoriser l'utilisation durable des équipements, Circet a également adopté une politique de gestion des déchets électroniques, à consulter ici : [Publications | Circet Corporate International](#).

MOBILISATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Circet souhaite collaborer avec des fournisseurs et des sous-traitants qui partagent sa vision respectueuse de l'environnement et adoptent de bonnes pratiques.

- Pour épauler ses partenaires, Circet s'engage à leur fournir des renseignements détaillés et des consignes claires, et les encourage à suivre des sessions de sensibilisation ou de formation.
- À des fins d'évaluation impartiale à 360° de sa chaîne d'approvisionnement, Circet s'est associé à EcoVadis pour déployer, dès 2024, un programme d'analyse des risques ESG de ses fournisseurs.
- Pour les consultations auprès de fournisseurs, Circet s'engage à utiliser, à partir de 2026, une grille de sélection incluant des critères environnementaux pour s'assurer que toute la chaîne d'approvisionnement applique cette politique environnementale et respecte ses principes.

MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉS

Engagée dans une démarche de gestion des impacts, risques et opportunités, Circet fournit les ressources humaines, matérielles et financières requises pour atteindre ses objectifs de durabilité environnementale.

Nous élaborons, déployons et administrons des processus favorisant la conformité à cette politique et l'amélioration de nos performances environnementales au moyen d'une gouvernance appropriée :

- En premier lieu, notre politique est mise à la disposition de toutes les parties intéressées, tant en interne qu'en externe (collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs, clientèle, etc.). Elle est également publiée sur le site web du groupe ([Publications | Circet Corporate International](#)) et distribuée à toutes les personnes intéressées dans une démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux. En effet, la maîtrise de ces problématiques relève de la responsabilité de tous et de toutes chez Circet. Notre équipe ESG est chargée d'accompagner les démarches de mise en conformité avec notre politique environnementale.
- Cette politique environnementale fait l'objet d'un examen périodique destiné à s'assurer qu'elle respecte les réglementations en vigueur et reste adaptée à la nature et à la taille de l'entreprise.
- Dans chaque entité nationale, le président est responsable de la mise en œuvre locale de la politique et en assure le suivi.
- Enfin, le directeur environnement du Groupe est chargé de vérifier la bonne mise en œuvre de la politique dans toutes nos sociétés, de revoir les plans d'action et les objectifs stratégiques, et de suivre les résultats afin d'apporter tout ajustement nécessaire.

